

Cyber Crucible répond-il à l'exigence de localisation des données de la Zambie ?

Réponse courte : Oui. La loi zambienne sur la protection des données (Data Protection Act) exige que les responsables du traitement traitent et stockent les données personnelles et les données personnelles sensibles dans un centre de données ou sur un serveur **situé en Zambie**. Le déploiement sur site (on-premises) de Cyber Crucible satisfait directement à cette exigence — le backend s'exécute au sein de votre propre infrastructure, dans le pays.

Ce que la loi exige

La partie X de la loi zambienne sur la protection des données réglemente les transferts transfrontaliers, et l'article 70 oblige un responsable du traitement à traiter et stocker les données personnelles et les données personnelles sensibles dans un centre de données ou sur un serveur situé en Zambie.

Il s'agit d'une **obligation relative à l'emplacement de stockage**, et non d'un critère de garanties. Les protections contractuelles ne suffisent pas à y satisfaire.

Pourquoi cela élimine la plupart des outils de sécurité basés sur le cloud

Un fournisseur dont le produit nécessite l'envoi de la télémétrie des terminaux vers une région cloud située en dehors de la Zambie ne peut pas se conformer à l'article 70 en améliorant simplement ses contrats ou son chiffrement. L'exigence porte sur *l'endroit où les données se trouvent physiquement*.

Pourquoi cette architecture y satisfait

- **Backend sur site** — l'ensemble du logiciel de gestion s'exécute sur des serveurs que vous contrôlez, en Zambie.

- **Analyse locale** — l'évaluation des menaces et leur interdiction se produisent sur le terminal lui-même, de sorte que la protection ne dépend jamais d'un service situé hors du pays.
- **Zéro télémétrie sortante** dans la configuration en air gap.
- **Périmètre minimal** — les clés, identifiants, jetons et contenus ne sont jamais collectés, de sorte que le volume de données personnelles soumises à l'article 70 est de toute façon restreint.

“ Statut valable à la date de rédaction — à confirmer auprès d'un conseil juridique local, y compris pour toute règle spécifique à un secteur donné.

Revision #1

Created 2026-07-24 07:10:49 UTC by Dennis Underwood

Updated 2026-07-24 07:10:49 UTC by Dennis Underwood